

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice	29
- présents	20 (puis 21, M. Damien SIMON, arrivant à l'issue du vote de la délibération n°D.08/03.19)
- votants par procuration	8 (puis 7, M. Damien SIMON, arrivant à l'issue du vote de la délibération n°D.08/03.19)
- absent	1
- total des votants	28

x x x

Compte rendu de la séance affiché le 11 mars.

x x x

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi sept mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le vingt-six février, s'est assemblé en session ordinaire dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Philippe LEROUX, Maire.

Étaient présents :

M. Philippe LEROUX, Maire,

M. Patrick CIBOIS, M. Xavier PICAVET, Mme Brigitte LEROUX, M. Patrick WALCZAK, M. Jean-Paul MANGIN, M. Jean-Yves GOGNET, Adjointes,

Mme Martine HERBERT, M. Jean-Marie MOREL, Mme Carole BIGUEUR, M. Damien SIMON (arrivant à l'issue du vote de la délibération n°D.08/03.19), Mme Anne NOËL, Mme Bérengère CASTANET (née CADINOT), M. Yoann LAVERNHE, M. Clément FOUTEL, M. Paul DHAILLE, Mme Christine DECHAMPS, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Yann BEUX, Mme Sylvie LEGENTIL, M. Kamel BELGHACHEM, Conseillers Municipaux.

Excusés :

Mme Paola MIZAC	qui donne pouvoir à	Mme Brigitte LEROUX
Mme Claudine COUTURE	qui donne pouvoir à	M. Philippe LEROUX
M. Romuald HAUCHECORNE	qui donne pouvoir à	M. Jean-Marie MOREL
M. Damien SIMON	qui donne pouvoir à	M. Jean-Yves GOGNET (pour une partie de la séance, M. SIMON arrivant à l'issue du vote de la délibération n°D.08/03.19)
M. Frédéric LE PAGE	qui donne pouvoir à	M. Patrick CIBOIS
Mme Fabiola ANQUETIL	qui donne pouvoir à	Mme Carole BIGUEUR
Mme Lesline BOIXEL	qui donne pouvoir à	M. Jean-Paul MANGIN
M. Teddy LECLERC	qui donne pouvoir à	M. Yoann LAVERNHE

Absent :

M. Mourad BETTAHAR, Conseiller Municipal.

formant la majorité des membres en exercice.

M. Paul DHAILLE est nommé, unanimement, secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n°: D.15/03.19

Objet : Budget Ville
Garantie d'emprunt
Réaménagement de prêts – Caisse des Dépôts et Consignations
Avenants de réaménagement n°83863, 83864, 83866, 83867, 83869, 83871 et 83872
Société LOGEO SEINE ESTUAIRE

Délibération n°: D.15/03.19

Objet : Budget Ville
Garantie d'emprunt
Réaménagement de prêts – Caisse des Dépôts et Consignations
Avenants de réaménagement n°83863, 83864, 83866, 83867, 83869, 83871 et 83872
Société LOGEO SEINE ESTUAIRE

Monsieur PICAVET indique que par courrier en date du 11 décembre 2018, Monsieur le Président du Directoire de la société LOGEO SEINE ESTUAIRE a sollicité la garantie de la Ville de Lillebonne pour le réaménagement de onze lignes de prêts "Caisse des Dépôts et Consignations" pour un montant de capital restant dû au 1^{er} juillet 2018 de 6 656 235,21 euros garantis.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2221-29, L.2252-1 et L.2252-2,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu les délibérations adoptées par le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne les :

- 9 octobre 1991, garantissant deux emprunts d'un montant respectif de 624 692,67 et 305 735,03 euros pour la construction de 16 pavillons locatifs dans la ZAC du Toupin,
- 18 mai 1992, garantissant un emprunt de 767 428,81 euros pour des travaux de réhabilitation de 46 logements à Fontaine Bruyère,
- 26 septembre 2002, garantissant un emprunt de 1 824 204,94 euros pour la construction de 78 logements, rue Henri Messenger,
- 20 septembre 2007, garantissant un emprunt de 433 000 euros pour la construction de logements, rue du Lin,
- 30 juin 2011, garantissant un emprunt de 90 522,80 euros pour une opération de réhabilitation de gros travaux d'entretien des immeubles "Jeunes Foyers" et "Clairval",
- 15 novembre 2012, garantissant un emprunt de 255 000 euros pour une opération de réhabilitation de plusieurs groupes locatifs (Résidence du Lin, Le Clairval, Les Pommiers, Résidence "La Rivière", Fontaine Bruyère, La Pommeraie),
- 20 février 2014, garantissant un emprunt de 391 392 euros pour une opération de réhabilitation de plusieurs groupes locatifs (Résidence "La Rivière", Le Clairval, ILM et Les Pommiers),
- 12 février 2015, garantissant un emprunt de 846 750 euros pour une opération de réhabilitation de plusieurs groupes locatifs (Résidence "La Rivière", Le Clairval, ILM, rue du Lin, le Toupin, La Pommeraie, les Pommiers et Résidence "Le Verger"),
- 24 septembre 2015, garantissant un emprunt de 2 504 150 euros pour une opération de réhabilitation de plusieurs groupes locatifs (Le Clairval, ILM, les Pommiers, Résidence "Le Verger", le Toupin et La Pommeraie)
- 9 février 2017, garantissant un emprunt de 1 287 860,75 euros pour une opération de réhabilitation de plusieurs sites (Le Clairval, les Pommiers et Résidence "La Rivière").

Vu les avenants de réaménagement n° 83863, 83864, 83866, 83867, 83869, 83871 et 83872 à intervenir entre la société LOGEO SEINE ESTUAIRE et la Caisse des Dépôts et Consignations,

Délibération n°: D.15/03.19

**Objet : Budget Ville
Garantie d'emprunt
Réaménagement de prêts – Caisse des Dépôts et Consignations
Avenants de réaménagement n°83863, 83864, 83866, 83867, 83869, 83871 et 83872
Société LOGEO SEINE ESTUAIRE**

Article 1 : La Ville de LILLEBONNE réitère sa garantie pour le remboursement de chaque ligne du prêt réaménagée, initialement contractée par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencée à l'annexe "Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées".

La garantie est accordée pour chaque ligne du prêt réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre des prêts réaménagés.

Article 2 : Les nouvelles caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagées sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'annexe "caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagées" qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Concernant les lignes du prêt réaménagées à taux révisibles indexées sur le taux du Livret A, le taux du Livret A effectivement appliqué auxdites lignes du prêt réaménagées sera celui en vigueur à la date de la valeur du réaménagement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque ligne du prêt réaménagée référencée à l'annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce, jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

A titre indicatif, le taux du Livret A au 26 juin 2018 est de 0,75 %.

Article 3 : La garantie de la collectivité est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'emprunteur, dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, le garant s'engage à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 :

Le conseil s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal :

- de réitérer sa garantie pour le remboursement de chaque ligne de prêt réaménagée.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et ont les membres présents signé au registre après lecture.



Pour extrait certifié conforme,
Le Maire de Lillebonne,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Annexe à la délibération du conseil Municipal en date du .../.../....

Caractéristiques des emprunts réaménagés par la Caisse des dépôts et consignations

Emprunteur : 000288233 - LOGEO SEINE ESTUAIRE

N° Contrat initial (3)	N° Avenant	N° Ligne du prêt	Montants réaménagés hors stock d'intérêts (1)	Intérêt compensateur ou différé Reimance (1)	Intérêt compensateur ou différé Maintenu (1)	Qualité de garantie (en %)	Durée différé d'amortissement (nb Mois)	Durée de Remboursement (nb Années) : Durée Phase amort 1 / amort 2	Dato prochaine échéance	Périodicité des échéances	Taux d'intérêt actuariel en % phase amort 1 / phase amort 2 (2)	Nature du taux ou index	Marge fixe sur index phase amort 1 / phase amort 2 (3)	Modalité de révision (3)	Taux de progressivité d'échéance appliqué (3)	Taux de progressivité d'amortissement (3)	Taux prog annuel plancher des échéances (3)
-	83871	1101079	333 771,74	0,00	0,00	100,00	0,00	30,00 : 20,000 / 10,000	01/12/2018	A	LA+1,500 / LA+0,600	Livret A	1,500 / 0,600	DL	0,000	-2,153	0,000
-	83871	1029366	1 248 486,44	0,00	0,00	100,00	0,00	28,00 : 18,000 / 10,000	01/04/2019	A	LA+1,200 / LA+0,600	Livret A	1,200 / 0,600	DL	0,000	-1,450	0,000
15969	83866	5073133	279 762,75	0,00	0,00	18,00	0,00	17,00 : 17,000 / -	01/12/2018	A	LA+0,600 / -	Livret A	0,600 / -	DL	0,000	-0,246	0,000
15424	83863	5062205	691 525,74	0,00	0,00	43,01	0,00	22,00 : 22,000 / -	01/12/2018	A	LA+0,600 / -	Livret A	0,600 / -	DL	0,000	-0,246	0,000
-	83872	1246324	132 644,80	0,00	0,00	11,80	0,00	15,00 : 15,000 / -	01/07/2019	A	LA+0,600 / -	Livret A	0,600 / -	DL	0,000	-0,977	0,000
-	83869	1205142	38 330,46	0,00	0,00	5,33	0,00	14,00 : 14,000 / -	01/01/2019	A	LA+0,600 / -	Livret A	0,600 / -	DL	0,000	-1,458	0,000
56666	83867	5164250	1 200 317,15	0,00	0,00	42,66	0,00	24,00 : 24,000 / -	01/01/2019	A	LA+0,600 / -	Livret A	0,600 / -	DL	0,000	0,000	0,000
36423	83864	5083114	2 044 979,30	0,00	0,00	58,83	0,00	22,00 : 22,000 / -	01/07/2019	A	LA+0,600 / -	Livret A	0,600 / -	DL	0,000	-0,246	0,000

ÉTABLISSEMENT PUBLIC
DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE

Emprunteur : 000288233 - LOGEO SEINE ESTUAIRE

N° Contrat initial (3)	N° Avenant	N° Ligne du prêt	Montants réaménagés hors stock d'intérêts (1)	Intérêt compensateur ou différé refinancé (1)	Intérêt compensateur ou différé Maintenu (1)	Quotité garantie d'amortissement (en %)	Durée de remboursement (nb Années) : Durée Phase amort 1 / amort 2	Datc. prochaine échéance	Périodicité des échéances	Taux d'intérêt actuariel annuel en % phase amort 1 / phase-amort 2 (2)	Nature du taux ou index	Marges fixes sur index 1 / phase amort 2 (3)	Modalité de révision (3)	Taux de progressivité d'échéance appliqué (3)	Taux de progressivité d'amortissement (3)	Taux prog. annuel plancher des échéances (3)
-	83871	0417365	333 516,27	0,00	0,00	100,00	18,00 : 9,000 / 10,000	01/08/2018	A	LA+1,300 / LA+0,600	Livret A	1,300 / 0,600	DR	-1,664	5,300	---
-	83871	0279249	115 896,07	0,00	0,00	100,00	18,00 : 8,000 / 10,000	01/08/2018	A	LA+1,300 / LA+0,600	Livret A	1,300 / 0,600	DR	-1,664	5,300	---
-	83871	0279151	238 804,49	0,00	0,00	100,00	18,00 : 8,000 / 10,000	01/08/2018	A	LA+1,300 / LA+0,600	Livret A	1,300 / 0,600	DR	-1,664	5,300	---
Total			6 656 235,21	0,00	0,00											

Ce tableau comporte 11 Ligne(s) du Prêt Réaménagée(s) dont le montant total garanti s'élevé à : **6 656 235,21€**

Montants exprimés en euros

Périodicité : A (annuelle), S (semestrielle), T (trimestrielle)

(1) Montants donnés à titre indicatif sous réserve de la comptabilisation des opérations en cours

(2) Concernant les prêts à taux révisibles, les taux indiqués sont susceptibles d'évoluer à la date de valeur du réaménagement dans l'hypothèse d'une variation de leur index de référence entre la date d'établissement du présent document et la date de valeur du réaménagement

(3) - Si sans objet

SR : le taux d'intérêt est révisé à chaque échéance en fonction de la variation de l'index

DR : les taux d'intérêts et de progressivité sont révisés à chaque échéance en fonction de la variation de l'index

DL : les taux d'intérêts et de progressivité sont révisés à chaque échéance en fonction de la variation de l'index sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur au taux de progressivité plancher indiqué dans le tableau

Date d'établissement du présent document : 07/08/2018

Date de valeur du réaménagement : 01/07/2018

Caisse des dépôts et consignations
7 RUE JEANNE D'ARC - CS 71020 - SQUARE DES ARTS - 76171 ROUEN CEDEX 1 - Tél : 02 35 15 65 11 - Télécopie : 02 35 15 65 29
normandie@caissedesdepots.fr